

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le **10** du mois de **juin** à **19h30**, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Ludovic RODRIGUES, Maire.

Présents : Mme Audrey BRUNET, M. Jean-Baptiste DARRICAU, M. Emmanuel DELHEURE, Mme Marie DUBOURG, M. Didier ERAMBERT M. Michel FLECHELLE, Mme Séverine FREDE, M. Fabrice LAURAIN, Mme Elodie LINARES, M. Marc LURO-MIEYAA, M. Jean-Lou MEUNIER, Mme Anne-Charlotte RUBIO, Mme Stéphanie WEBER

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Sophie PELLIZZA donne procuration à L. RODRIGUES,

M. Michel FLECHELLE a été élu secrétaire.

Délibération n°9 : Modification du temps de travail de l'agent spécialisé des écoles maternelles

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un emploi permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps non complet (30 heures hebdomadaires) a été créé par délibération n°2 du 10 septembre 2014, modifiée par délibération n°1 du 22 mai 2025.

Il expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de cet emploi afin d'optimiser le fonctionnement de l'école et de la garderie tout en proposant de recentrer ses missions autour de l'accompagnement des enfants.

Cette modification du temps de travail étant égale ou inférieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi, et ne faisant pas perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, elle n'est pas assimilée à une suppression d'emploi.

Il propose donc de modifier le temps de travail hebdomadaire moyen de cet emploi à 29 heures à compter du 1^{er} août 2026.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de porter, de 30 heures à 29 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Ludovic RODRIGUES